

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Expérimentation de deux projets innovants d'appartements regroupés pour personnes en situation de handicap.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n°2008-5-4-2 relatif au Budget Primitif 2009 actions en faveur des personnes handicapées,
- VU l'article L 313-8-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 17-2008 du 3 avril 2008 relative au règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de partenariat jointe au rapport et la convention annexée au rapport pour le versement d'une avance annuelle de 30 000 € à l'Association pour L'Information Scientifique et Technique En Rééducation (ALISTER) dans le cadre de la Prestation de Compensation de Handicap. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme I625, chapitre 65, fonction 52, nature 6511211 du budget Départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions